

## Assemblée publique

### District électoral de Marie-de-l'Incarnation

Avis public est donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 21 avril 2026, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2026-0380 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 1285 de la rue Saint-François-Xavier.
- 2 Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

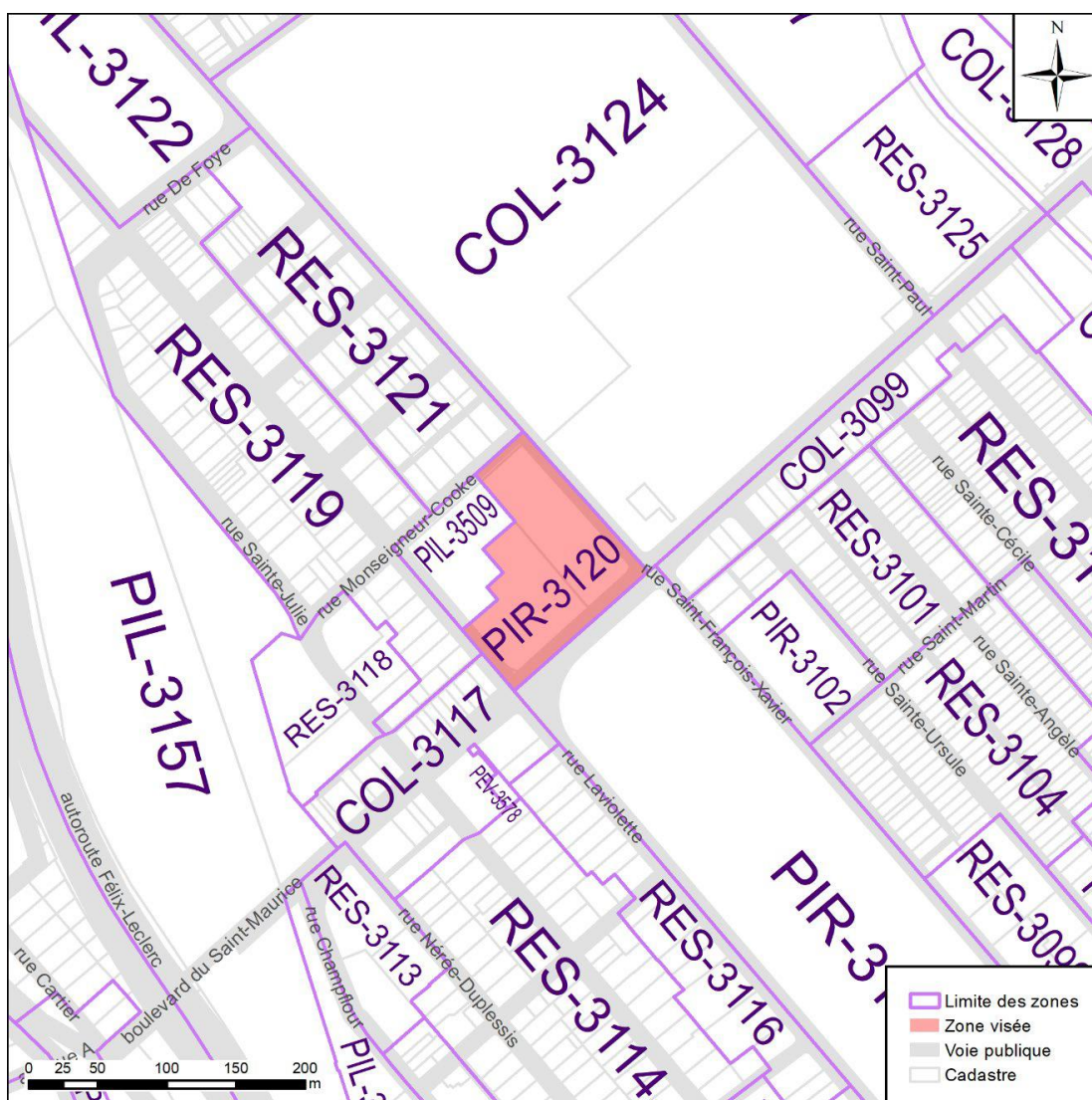
### DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

#### Objets :

- Autoriser la classe d'usage H11 (habitation multifamiliale de plus de 100 logements) pour un maximum de 160 logements ainsi que les éléments dérogoires suivant :
  - autoriser un bâtiment principal d'une hauteur maximale de 8 étages;
  - autoriser une hauteur maximale de 30 mètres;
  - autoriser deux portes d'entrées sur la façade avant secondaire situé sur la rue Saint-François-Xavier;
  - implantation de l'accès au bâtiment principal à 0 mètre de la ligne avant situé sur le boulevard Saint-Maurice;
  - autoriser un ratio de stationnement de 0,27 case par logement;
  - autoriser l'absence de clôture dans la zone tampon.

#### Zone visée :

#### **PIR-3120.**



- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le lundi 4 mai 2026** à **17 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :
- Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone: 819 374-2002  
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter la résolution n° C-2026-0380 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville en cliquant sur le lien suivant : [Séance du 21 avril 2026 - Point 17](#).

Trois-Rivières, ce 24 avril 2026.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002